



Dédommagements pour les mandataires lors de voyages en Suisse et à l'étranger

A VOYAGES EN SUISSE

	Type de dépenses	Dédommagement en CHF ou %
1. Frais d'hébergement		
1.1	Nuit d'hôtel	coûts effectifs sur présentation de la facture d'hôtel, max. CHF 180.00 pour 1 personne, max. CHF 230.00 pour 2 personnes (y compris petit déjeuner)
1.2	Invitation par des tiers	30.00 forfait (y compris petit déjeuner)
2. Frais de repas		
2.1	Restaurant ou hôtel	27.50 par repas principal <u>Jour du voyage:</u> Midi: Départ avant 12.45 heures ou retour après 13.00 heures Soir: Départ avant 19.00 heures ou retour après 19.30 heures
2.2	Petit déjeuner	14.00 s'il n'est pas compris dans les frais d'hébergement <u>Jour du voyage:</u> Départ avant 6.30 heures
2.3	Petit déjeuner Invitation par des tiers	7.00 = 50% du forfait prévu pour le petit déjeuner (si non compensé par le forfait)
2.4	Repas principal Invitation par des tiers	13.75 = 50 % du forfait prévu pour un repas principal

B VOYAGES A L' ETRANGER

3. Frais d'hébergement		
3.1	Nuit d'hôtel	coûts effectifs sur présentation de la facture d'hôtel (obligatoire) (valeurs indicatives sur liste remboursements pour repas et nuitées d'hôtel)
3.2	Invitation par des tiers	30.00 forfait universel (petit déjeuner inclus)
3.3	Guesthouse, stations de mission	12.00 forfait du projet ou coûts effectifs sur présentation des justificatifs
3.4	sur le terrain (tente/voiture)	15.00 forfait
4. Frais de repas		
4.1	Restaurant ou hôtel	40% du forfait pour les repas par repas principal <u>Jour de voyage:</u> Midi: départ avant 12.45 heures ou retour après 13.00 heures Soir: départ avant 19.00 heures ou retour après 19.30 heures
4.2	Petit déjeuner	20% du forfait pour les repas, si non compris dans les frais d'hébergement <u>Jour de voyage:</u> départ avant 06.30 heures
4.3	Repas principal invitation par des tiers	20% du forfait pour les repas par repas principal
4.4	Petit déjeuner invitation par des tiers	10% du forfait pour les repas (si non compensé par un forfait)
4.5	Repas principal sur le terrain (à défaut de restaurant)	20% du forfait pour les repas par repas principal
4.6	Petit déjeuner sur le terrain (à défaut de restaurant)	10% du forfait pour les repas
4.7	Repas principal Guesthouse, stations de mission	7.50 par repas principal = forfait de projet
4.8	Petit déjeuner Guesthouse, stations de mission	3.00 pour petit déjeuner = forfait de projet